

MOTION EN SOUTIEN AU PLANNING FAMILIAL DE LA GIRONDE

Il y a quelques jours, l'Agence régionale de santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine a annoncé son intention de supprimer la subvention de 160 000 euros versée au Planning familial de la Gironde, soit près d'un tiers de son budget de fonctionnement.

Si la mobilisation des acteurs concernés a conduit l'ARS à revenir sur sa décision, les incertitudes concernant l'avenir de ces subventions, à court comme à moyen terme, suscitent de vives inquiétudes. Elles témoignent d'une fragilisation préoccupante des moyens accordés aux structures qui œuvrent en faveur des droits des femmes.

Cette situation s'inscrit dans un contexte plus large : partout en France, de nombreuses antennes du Planning familial, mais aussi d'autres associations engagées dans la défense des droits des femmes, voient leurs ressources diminuer. Ces réductions budgétaires compromettent la poursuite de leurs missions essentielles et, dans certains cas, menacent directement leur pérennité.

Ces associations contribuent pourtant à l'exercice de responsabilités qui incombent à la puissance publique : garantir l'accès aux droits, promouvoir l'égalité, accompagner les personnes les plus vulnérables et protéger les femmes et les enfants contre toutes les formes de violences.

En Gironde, le Planning familial exerce ses missions depuis soixante ans, dans une société confrontée à une augmentation préoccupante des violences sexistes et sexuelles. En effet, ces dernières années, les dépôts de plainte pour viol, les interventions pour violences conjugales et les signalements de violences intrafamiliales sont en constante augmentation. En 2024, le Planning Familial de la Gironde a accueilli 483 femmes victimes de violences. Dans le même temps, le CIDFF constate une hausse de 21 % de son activité entre 2020 et 2025.

Ces chiffres inquiétants révèlent l'ampleur des violences dans notre société et la nécessité de renforcer les dispositifs d'accompagnement, de prévention et de protection. Ils font tristement écho au constat dressé par le Rapport 2026 sur l'état des lieux du sexisme du Haut Conseil à l'Égalité ou plus récemment par le Rapport sénatorial sur la montée en puissance des réseaux et mouvements masculinistes, pointant des violences de plus en plus précoces, alors que 17 % des personnes de 15 ans et plus adhèrent au sexisme hostile. Les violences se manifestent de plus en plus tôt et les mécanismes d'emprise, de domination et de haine envers les femmes trouvent aujourd'hui de nouveaux relais numériques.

Face à ces phénomènes, les associations, dont le Planning Familial, sont une première porte d'entrée vers l'accueil, l'écoute, l'information et l'accompagnement, et cela de manière gratuite. La structure girondine déploie également des actions d'éducation à la vie affective et sexuelle, de prévention des violences, des actions d'information sur l'accès aux droits, au dépistage et à la santé sexuelle, ainsi que la mise en œuvre d'un programme précoce de prévention et de promotion de la santé mentale en milieu scolaire.

Le Département, échelon des solidarités humaines et territoriales, entretient un partenariat étroit avec les associations qui luttent contre les violences sexistes et sexuelles et qui accompagnent les publics les plus fragiles. Le Planning Familial de la Gironde fait pleinement partie de cet écosystème indispensable à la cohésion sociale et à la protection des publics les plus jeunes et/ou les plus fragiles.

La disparition programmée de cette association constituerait un recul grave pour les droits des femmes, l'accès à la santé sexuelle et reproductive, ainsi que la prévention des violences. Elle serait d'autant plus inquiétante que l'actualité nous rappelle les failles de notre système de protection et les dysfonctionnements graves dans la prise en compte de la parole des victimes et dans le traitement des signalements. Elle interroge la capacité des pouvoirs publics à prévenir et combattre les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales, et à lutter contre les mouvements réactionnaires qui remettent en cause les droits des femmes.

Dans ce contexte, le Conseil départemental de la Gironde :

- Renouvelle son soutien plein et entier au Planning familial de la Gironde, ainsi qu'à l'ensemble des associations qui œuvrent quotidiennement pour l'accès aux droits, l'égalité et la protection des personnes ;
- Réaffirme que la garantie effective des droits des femmes et leur émancipation constituent des priorités essentielles des politiques publiques, qui exigent des moyens financiers durables, comme le revendiquent les associations.
- **Demande à l'Agence régionale de santé de sécuriser et pérenniser la subvention accordée au Planning familial afin de lui permettre de poursuivre durablement ses missions.**

Plus largement, le conseil Départemental de la Gironde partage les objectifs de la proposition de loi-cadre intégrale portée par une coalition d'associations féministes, d'experts et de parlementaires et dont objectif est de traiter les violences sexuelles et sexistes de manière globale, plutôt que par des réformes ponctuelles.

La lutte contre les violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales, la régulation de l'espace numérique, le renforcement de la prévention auprès des jeunes et la mobilisation de l'ensemble de la société en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes doivent constituer des priorités politiques absolues. Elles exigent du Gouvernement, une volonté claire, planifiée et des moyens financiers à la hauteur des enjeux.